



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le

14 NOV. 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire de la Commune de Rouhling

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Tél. : 03 87 24 31 29

2 rue de l'Ecole

57520 ROUHLING

Objet : Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau - Gestion des eaux pluviales du lotissement communal de ROUHLING - n° 57-2018-00167

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer la validation tacite de votre dossier de déclaration au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, enregistrée sous le n° 57-20187-00167, reçu le 19 avril 2018,, complété le 7 août 2018.

➤ **Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement du lotissement communal à ROUHLING**

Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier et aux plans déposés, consultables en Mairie de Rouhling.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien adresser un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration n° 57-2018-00167, et précisant les dates de publication, au service Police de l'Eau, Délégation départementale des Territoires - 43 rue de Sarreinsming - BP 21133 - 57200 SARREGUEMINES Cedex.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Mon service se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau


Valérie ANTOINE-POTIER

Copie transmise à :

- CASC – BP 80805 – 57208 SARREGUEMINES Cedex
- ARTELIA – Immeuble Ecotec - 3 rue Marconi – 57070 METZ